

Le Cirque Royal échappe au cabinet Uyttendaele

Le cabinet d'avocats de Marc Uyttendaele ne défend plus les intérêts de Bruxelles dans l'affaire qui oppose le Botanique et Brussels Expo. C'est le cabinet Clifford Chance qui a repris la main.

ARTHUR SENTE

La Ville de Bruxelles va se passer des services du cabinet d'avocats de Marc Uyttendaele, qui défendait jusqu'à présent ses intérêts dans l'épineux dossier de l'attribution de la concession du Cirque Royal. Selon nos informations, confirmées par plusieurs membres du Collège de la Ville, c'est le cabinet Clifford Chance qui reprend ainsi la main pour le compte de Bruxelles. Un nom qui avait été lié à l'époque à la chute de la ministre fédérale Jacqueline Galant, à qui il avait (entre autres) été reproché de ne pas avoir respecté les règles en matière d'attribution de marché. La cour d'appel de Bruxelles a suspendu le 29 juin dernier l'attribution de la concession du Cirque à Brussels Expo (ASBL dépendant directement de la Ville), à la suite du dépôt d'un recours par le Botanique et le Sportpaleis d'Anvers, qui critiquent les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'attribution. Une décision qui a mis la Ville et Brussels Expo dans l'embarras, alors que le lancement de la nouvelle saison culturelle est prévu pour le 8 octobre et qu'une foule d'aménagements est à entreprendre d'ici-là. La Ville a d'ailleurs pris la décision la semaine dernière d'attribuer un contrat d'occupation précaire à Brussels Expo afin qu'elle puisse réaliser tout de même ces travaux urgents. Une opération à haut risque.

Le cabinet de Marc Uyttendaele, à la barre pour la Ville dans ce dossier jusqu'à la semaine dernière, plaide lui régulièrement

dans des dossiers qui impliquent des pouvoirs publics. Constitutionnaliste et époux de Laurette Onkelinx, Uyttendaele est aussi en charge de la défense du Samusocial. Dans le cadre de l'affaire qui a secoué l'ASBL ces derniers temps, son cabinet avait envoyé un courrier à des membres du gouvernement bruxellois dans l'optique les décourager de faire la lumière sur ses comptes, provoquant alors l'ire de Charles Picqué et accélérant la mise en place d'une commission d'enquête.

Voilà donc pour le décor et les acteurs. Reste à comprendre les raisons qui ont poussé le Collège à formaliser cette décision le 6 juillet dernier. Les réponses ne pleuvent pas du côté du Collège. Au cabinet du candidat-bourgmestre Philippe Close, on se refuse à tout commentaire. Même chose chez l'échevin Mohamed Ouriaghli, qui a un pied dans le dossier au regard de sa tutelle sur la Régie des bâtiments de la commune.

«Rien d'exceptionnel»

Le Premier échevin de Bruxelles Alain Courtois (MR) affirmera finalement que ce changement ne comporte *«rien d'exceptionnel»*, avançant qu'il est tout à fait cohérent pour la Ville de faire appel à un nouveau cabinet, plus spécialisé dans les pourvois en cassation, puisque c'est le niveau de juridiction où va être porté le dossier. Questionné à ce

Pour le 1^{er} échevin à la Ville Alain Courtois, il est tout à fait cohérent de faire appel à un nouveau cabinet, plus spécialisé dans les pourvois en cassation.

sujet, une représentante de Clifford Chance nous a répondu qu'il était difficile d'affirmer que les pourvois en cassation composaient la grande spécialité de son cabinet.

Certaines voix dans le giron communal se félicitent en tout cas de la décision. *«Ça fait des années qu'on demande un changement*

à ce niveau», affirme cette source politique de premier plan, qui parle d'un *«recours systématique»* au cabinet Uyttendaele dans le chef de la Ville. *«À croire que c'était le seul cabinet qu'ils connaissent»*. Il affirme néanmoins que l'implication du cabinet Uyttendaele dans le dossier Samusocial n'a a priori rien eu à voir avec la décision du Collège.

Également contacté à propos de cette fin de collaboration, le cabinet Uyttendaele n'a souhaité faire aucun commentaire.